

Repenser l'éducation

2013/2041(INI) - 20/11/2012 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un nouveau cadre stratégique destiné à «repenser l'éducation» et à investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques.

CONTEXTE : l'investissement dans l'éducation et la formation pour le développement des compétences revêt un caractère fondamental pour la stimulation de la croissance, car ce sont les compétences qui détermineront **la capacité de l'Europe à accroître sa productivité**. À long terme, les compétences favoriseront l'innovation et la croissance et influenceront sur l'évolution du marché du travail.

Toutefois, les systèmes d'éducation et de formation européens ne forment toujours pas aux compétences pertinentes pour l'employabilité et **le décalage entre l'offre et la demande de compétences constitue une préoccupation croissante pour la compétitivité de l'industrie européenne**.

Bien que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur ait progressé au cours des 5 dernières années,

- les efforts déployés pour atteindre l'objectif général de 40% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur doivent se poursuivre ;
- le décrochage scolaire continue d'atteindre des niveaux inacceptables;
- 73 millions d'adultes n'ont toujours qu'un faible niveau d'instruction ;
- près de 20% des jeunes âgés de 15 ans ont des lacunes en lecture,
- la participation à l'apprentissage tout au long de la vie n'atteint que 8,9%.

D'une manière générale, **d'ici 2020, la part des emplois nécessitant des compétences de haut niveau aura progressé de 20%** et la nécessité de renforcer les compétences pour renforcer l'employabilité va devenir l'un des enjeux les plus pressants des États membres pour refreiner chômage des jeunes. C'est la raison pour laquelle, la présente communication met l'accent sur **l'acquisition des compétences adaptées à l'emploi, sur l'amélioration de l'efficacité et de la capacité d'intégration des établissements d'enseignement et de formation, ainsi que sur la collaboration de toutes les parties concernées**.

CONTENU : dans sa communication, la Commission définit un certain nombre de priorités stratégiques à l'intention des États membres et présente de nouvelles actions au niveau de l'Union. Parmi ces priorités, une attention particulière est accordée à la lutte contre le chômage des jeunes.

A) Priorités pour les États membres : les mesures visent principalement à **faciliter la transition des études au monde du travail** et à renforcer **l'apprentissage en milieu professionnel**. Les mesures proposées peuvent se résumer comme suit :

1. Promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) : les principales mesures visent à :

- élaborer des systèmes d'EFP en alternance de qualité,
- aligner les politiques en matière d'EFP sur les stratégies régionales ou locales de développement économique («spécialisation intelligente»),
- instaurer une perméabilité entre les offres pédagogiques,
- développer les formations diplômantes courtes (2 ans), en particulier lorsqu'il existe un potentiel de croissance comme dans les TIC, les soins de santé et les compétences «vertes»,

- renforcer les partenariats et les réseaux locaux, nationaux et internationaux entre les entreprises, notamment les PME, et les prestataires d'EFPP.

2. Améliorer les résultats des groupes d'étudiants les plus exposés au risque de décrochage scolaire.

Les principales mesures envisagées entendent :

- mettre en place des dispositifs d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables,
- améliorer l'acquisition de compétences fondamentales (lecture, écriture, calcul, compétences mathématiques et scientifiques de base),
- détecter les lacunes en matière de compétences de base à un stade précoce,
- appliquer des stratégies pour lutter contre le décrochage scolaire.

3. Renforcer l'esprit d'entreprise, les compétences numériques et les langues étrangères notamment en appliquant des méthodes pédagogiques innovantes axées sur l'apprenant et en concevant des outils permettant d'apprécier et d'évaluer efficacement le niveau de compétence. **Tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire.**

4. Réduire le nombre d'adultes peu qualifiés principalement en renforçant les incitations pour la formation des adultes en entreprise, en mettant en place des **guichets uniques** regroupant divers services d'éducation et de formation tout au long de la vie, tels que la validation d'acquis et l'orientation professionnelle.

5. Développer l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des RÉS de qualité (ressources éducatives libres – à savoir les matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public) en modernisant l'infrastructure TIC des écoles, en favorisant l'enseignement et l'évaluation fondés sur les TIC et en aidant les établissements d'éducation et de formation à adapter leur modèle de fonctionnement à la propagation des RÉS.

6. Revoir et renforcer le profil professionnel de tous les métiers de l'enseignement, y compris en améliorant les compétences numériques des enseignants.

Ces réformes ne pourront être concrétisées sans **une amélioration de l'efficacité du financement de l'éducation**. Pour répondre à cet enjeu, la Commission invite les États membres à engager le débat au niveau national sur les moyens d'établir des mécanismes de financement pérennes. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration de mécanismes de financement reposant sur une responsabilité financière partagée des pouvoirs publics, des entreprises et, dans une mesure appropriée, des particuliers ainsi que des entreprises (PME comprises).

B) Coordination et contributions au niveau européen : au niveau de l'UE, l'accent sera mis sur :

- 1. le recentrage sur les spécificités nationales et le renforcement de l'aide aux États membres** par le suivi des progrès réalisés dans **chaque État membre dans le contexte du prochain semestre européen** et la prise en compte des résultats de cet examen dans la préparation du projet de recommandations par pays pour 2013. À l'automne 2013, un suivi renforcé sera initié via des indicateurs de référence en matière d'éducation et de formation, dont le nouvel indicateur relatif à l'enseignement des langues ;
- 2. des améliorations en matière d'apprentissage en milieu professionnel**, notamment par la mise en place d'une **alliance pour l'apprentissage à l'échelle de l'Union**. Dans un premier temps, la Commission s'engagera en faveur d'un mémorandum sur la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels visant à réunir plusieurs États membres ;
- 3. la création d'un espace européen des compétences et des certifications** pour favoriser le renforcement de la convergence des outils de l'UE pour la transparence et la reconnaissance ;

4. **le financement de l'éducation dans une perspective de croissance**, pour un engagement plus fort en faveur d'une main-d'œuvre qualifiée qui se perfectionne en permanence ;
5. **l'analyse de l'incidence de l'octroi d'une aide de l'Union** pour le développement de l'accessibilité et de l'utilisation des R&D et des TIC, et la création d'une dimension européenne pour l'éducation en ligne ;
6. **des mesures en faveur de la formation à l'entrepreneuriat** ;
7. **la mise en place de partenariats entre l'éducation, les entreprises et la recherche**, tels que les alliances de la connaissance, les alliances sectorielles pour les compétences et les partenariats au titre du programme Marie Skłodowska-Curie, qui seront promus par l'intermédiaire du programme «Erasmus pour tous» 2014-2020 et par Horizon 2020.

En guise de conclusion, la Commission indique qu'elle fera en sorte que la contribution de l'éducation et de l'investissement dans les compétences à la croissance et à l'emploi soit pleinement prise en compte dans le Semestre européen. Elle recourra aux plateformes européennes de dialogue comme la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation, le processus de Bologne et le processus de Copenhague pour l'EFP ainsi que les instruments de financement, pour insister sur l'urgence d'agir dans les domaines évoqués dans la communication.